

Focus Gestion des déchets

L'OFEN vous informe sur le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»
www.dechetsradioactifs.ch

novembre 2006/numéro 2



Editorial
Paul Huber*

Chère lectrice, cher lecteur,

Il s'est passé beaucoup de choses depuis que nous avons présenté la procédure de sélection des sites d'implantation pour le stockage de déchets radioactifs (plan sectoriel « Dépôts géologiques en couches profondes – Conception générale ») dans le dernier bulletin. En effet, bien avant l'audition prescrite par la loi, le projet du plan sectoriel a été présenté à maintes occasions dans le cadre d'une procédure inédite, discuté au cours d'ateliers de travail et au sein de groupes de réflexion. L'OFEN a ainsi recueilli de précieux commentaires, non seulement des cantons et des Etats voisins, mais aussi des partis politiques, des groupes d'intérêts, des citoyens et des citoyennes ; il pourra en tenir compte lorsqu'il s'agira d'adapter le projet. Bilan: la majorité des participants est favorable à un dépôt en couches géologiques profondes situé en Suisse et répondant à tous les critères de sécurité. Pourtant, les avis divergent sur la façon d'y parvenir. En conséquence, les attentes posées à la procédure d'élaboration du plan sectoriel, que beaucoup qualifient de nouveau départ positif, sont d'autant plus grandes. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) doit désormais faire ses preuves en tant qu'organe faîtière engagé et indépendant, et gagner la confiance pour la procédure. Simultanément, il doit trouver un équilibre entre l'influence de l'économie de l'électricité et celle des associations de défense de l'environnement, une inégalité qui a souvent été évoquée lors des discussions. C'est à ces conditions seulement, et si tous les participants sont prêts à l'écoute et à faire des concessions, que la procédure de sélection pourra être approuvée à large échelle.

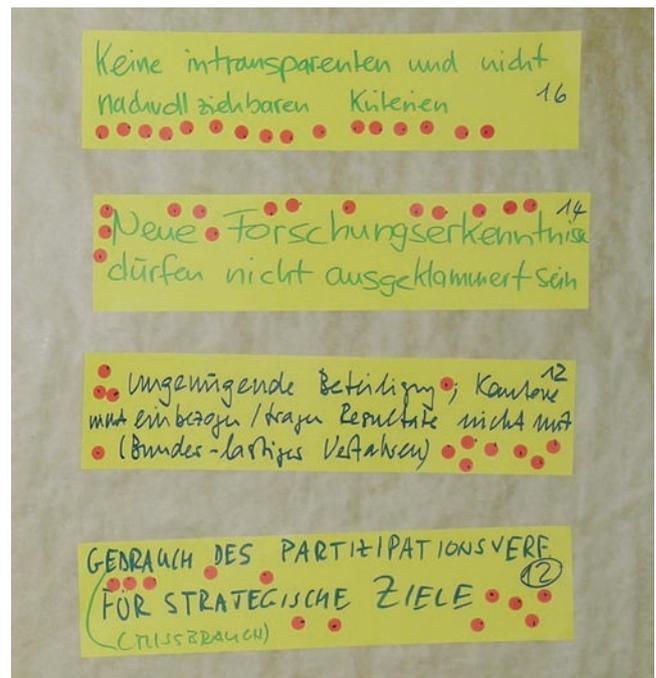
*Ancien conseiller d'Etat, M. Paul Huber est président du Comité consultatif chargé du suivi du plan sectoriel « Dépôts géologiques en couches profondes ». Créé par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, cet organe est chargé de conseiller la Confédération sur la procédure du plan sectoriel. Font également partie du Comité consultatif: Esther Gassler (conseillère d'Etat, SO), Laurent Schaffter (conseiller d'Etat, JU), Heinz Karrer (CEO AXPO), et Herbert Bühl (ancien conseiller d'Etat, SH), président de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage.

Le plan sectoriel, un nouveau départ

Atelier de travail organisé par l'OFEN en juin 2006

Tout a commencé par une rétrospective: sur quels points la question de l'entreposage final a-t-elle échoué ces trente dernières années? Telle fut la première question posée aux participants à l'atelier consacré au plan sectoriel. Ce sont surtout les spécialistes des partis et des organisations, qui, depuis des années déjà, suivent la politique énergétique de la Suisse, qui ont été nombreux à répondre à l'invitation de l'OFEN. Avec compétence et esprit critique, les participants ont évalué les efforts déployés jusqu'ici pour trouver un site apte à accueillir un dépôt en profondeur ; ils en ont tous conclu que les choses ne s'étaient pas bien déroulées jusqu'ici. Ils ont mentionné diverses raisons, à commencer par le manque de transparence de la procédure. Selon eux, la Confédération n'aurait pas suffisamment pris en compte son rôle de responsable. Par ailleurs, la répartition des tâches entre la Confédération et la Nagra¹ n'aurait pas été claire, ils déplorent l'absence d'instances indépendantes et de règles concrètes. De plus, l'inégalité des chances entre les responsables de la gestion des déchets, d'un côté, et les groupes d'intérêts, les cantons et les régions, de l'autre,

Photo de l'atelier de travail



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'énergie OFEN

aurait suscité la méfiance. Pour les défenseurs de l'énergie nucléaire, la procédure aurait été aussi bloquée par le fait que la recherche d'un site se prêtant au stockage final des déchets aurait été liée à la décision de renoncer ou non au nucléaire. Le premier bilan est clair: telle qu'elle est lancée actuellement, la procédure du plan sectoriel offre de bonnes chances de tirer les leçons des erreurs commises par le passé. La Conception générale² définit une procédure équitable pour rechercher les futurs sites d'implantation de dépôts en couches géologiques profondes.

¹ Société coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs, Nagra

² Le projet de la Conception générale peut être téléchargé sur le site www.dechetsradioactifs.ch.

Un dépôt rend-il possible la construction de nouvelles centrales nucléaires?

La construction d'un dépôt en couches géologiques profondes permet-elle de maintenir l'utilisation de l'énergie nucléaire? La question était omniprésente dans les discussions. Le Conseil fédéral veut séparer la question du maintien ou non de l'énergie nucléaire de celle de la gestion des déchets radioactifs. Le plan sectoriel vise à définir des sites aptes à accueillir les dépôts en couches géologiques profondes requis. En effet, il incombe aux générations qui bénéficient de l'énergie nucléaire de trouver une solution sûre et durable pour les déchets qu'elles produisent. Le maintien ou non de l'énergie nucléaire est une question qui peut et doit être discutée et décidée à part. Le projet actuel de plan sectoriel prévoit que le dépôt doit avoir des capacités pour abriter les déchets résultant de l'exploitation et du démantèlement des cinq centrales nucléaires en service actuellement. La loi sur l'énergie nucléaire prévoit que la capacité effective

du dépôt sera définie en fin de procédure, une fois que l'autorisation générale aura été accordée pour un site d'implantation concret. Les associations de protection de l'environnement ont protesté sur ce point. Leur argument: la question de savoir si la Suisse envisage la mise en service de nouvelles centrales nucléaires doit être clarifiée avant même de lancer une procédure de sélection. Les participants n'ont pas réussi à s'entendre sur ce point.

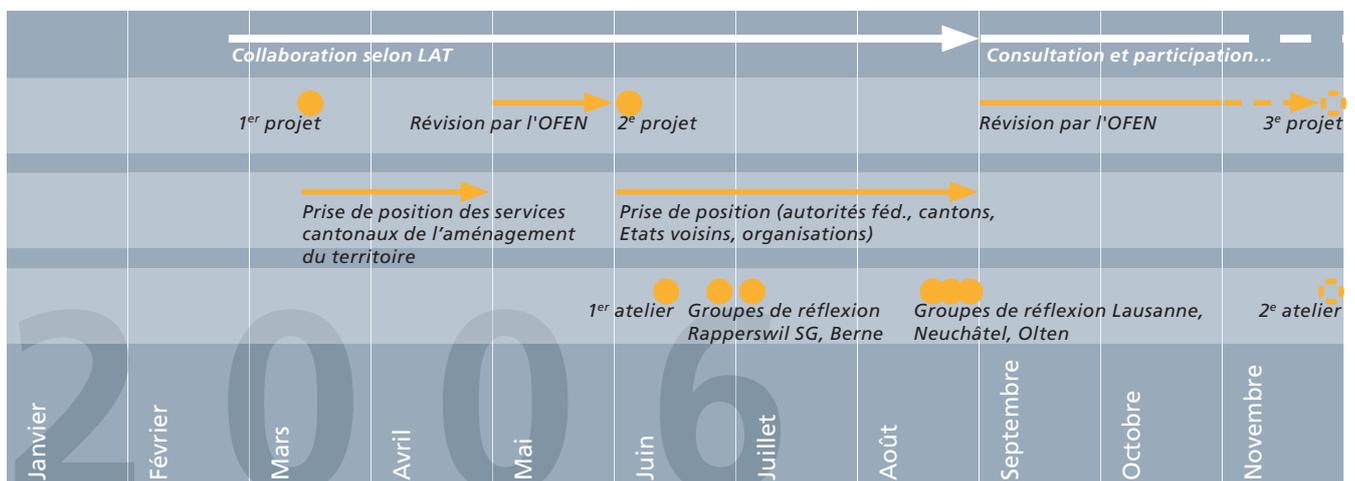
Des règles de procédure transparentes

Les participants se sont accordés pour dire que le plan sectoriel définit enfin une procédure de sélection structurée et transparente. Ce point a lui aussi fait l'objet de quelques remarques: les critères de sélection d'un site devraient être présentés de manière encore plus transparente ; par ailleurs, la pondération de ces critères devrait être rendue plus clairement. Quoi qu'il en soit, les critères de sécurité devraient primer tous les autres aspects. D'autre part, les participants veulent que la Confédération assume clairement ses responsabilités de conduite et distingue précisément ses tâches de celles de la Nagra.

L'atelier de travail au Kursaal de Berne: plus de 60 participants ont discuté du plan sectoriel en juin 2006.



Calendrier du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes »



Nous sommes sur la bonne voie

Interview de Michael Aebbersold, responsable de la Section Gestion des déchets radioactifs de l'OFEN.



Quel bilan faites-vous après cette première phase de la procédure de participation?

Les trois derniers mois ont été aussi intenses qu'intéressants. De nombreux spécialistes suisses et étrangers, mais aussi des personnes intéressées sur les plans professionnel et politique et, grâce aux cinq groupes de réflexion, des gens issus de la population ont discuté avec nous de la procédure de sélection. Nous sommes sur la bonne voie, et notre position a été confirmée sur les points essentiels. Mon bilan est le suivant: la gestion des déchets doit être réglée, et elle doit avoir lieu en Suisse. La Confédération doit assumer ses responsabilités de conduite et informer, toujours et encore.

Quelles sont à vos yeux les principales difficultés?

L'une des difficultés majeures est de savoir ce qu'il adviendra de l'énergie nucléaire en Suisse. Les associations de défense de l'environnement exigent en premier lieu l'abandon du nucléaire. De son côté, l'économie insiste pour obtenir des solutions rapides. Du point de vue juridique, la question est claire. Dans la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire, l'option du nucléaire reste ouverte et la procédure d'autorisation des dépôts en couches géologiques profondes est réglée indépendamment de celle de la construction de nouvelles centrales nucléaires. Dans un cas comme dans l'autre, le peuple suisse aura le dernier mot. Pour ce qui est du calendrier, une procédure sérieuse et qui bénéficie d'un soutien suffisant de la population demande du temps.

Des discussions intenses ont eu lieu lors de l'atelier de juin 2006 à Berne.

La Suisse construira-t-elle jamais un dépôt en couches géologiques profondes?

La loi exige en principe que la gestion des déchets radioactifs ait lieu en Suisse. Selon nos experts, il est possible de construire et d'exploiter des dépôts en couches géologiques profondes de manière sûre, puis de les sceller après une période d'observation. Le calendrier prévoit que cela soit réalisé pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs d'ici 2030, et pour les déchets hautement radioactifs d'ici 2040. Ces délais sont ambitieux. La gestion des déchets radioactifs relève davantage d'un marathon que d'un sprint.

Vous avez évoqué les groupes de réflexion. Comment se sont-ils déroulés, comment les participants non professionnels ont-ils réagi?

Nous avons mené des discussions de groupes avec des citoyens représentatifs de la population dans trois endroits en Suisse alémanique, et dans deux en Suisse romande. Il s'agissait pour nous de vérifier si le plan sectoriel est compréhensible ou non, et de recueillir des avis indépendants. Une fois de plus, nous avons constaté que nous avions pris la bonne voie. Les participants approuvent notre approche qui met la sécurité au premier plan et souhaitent que les déchets soient entreposés en Suisse. La production d'énergie a elle aussi constitué un thème important. C'est un souhait majeur que nos besoins en énergie soient couverts aussi rapidement que possible par une utilisation efficace de l'énergie et par le recours aux sources d'énergie renouvelables.

